



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 94949

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Ces centres ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans et sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres centres accueillant de jeunes enfants. Leur prise en charge pluridisciplinaire permet une efficacité renforcée. Néanmoins, la demande toujours plus forte et le manque de personnel engendrent une attente particulièrement longue pour les familles. Il aimerait donc connaître les actions que compte mettre en œuvre le Gouvernement pour réduire les délais et permettre aux professionnels de santé de travailler dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94949

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3014

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)